

Le Mans, le 19 avril 2024

**AUX RESPONSABLES LEGAUX
DES ELEVES DE 3^e**

Objet : IMPORTANT – Orientation post 3^e – saisie des vœux définitifs

Madame, Monsieur,

Je reviens vers vous pour la suite des procédures d'orientation post 3^e pour votre enfant.

Deux phases restent à accomplir :

- 1- **ORIENTATION** : saisie **définitive** des vœux d'orientation (2^{nde} GT, 2^{nde} Pro, 1^{ère} CAP) : **[avant le 13 mai 2024](#)**.
- 2- **AFFECTATION** : saisie de la (ou des) formations dans l'(es) établissement(s) souhaité(s) : **[du 6 au 27 mai 2024](#)**.

Remarque : En raison des piratages informatiques des services nationaux, vous serez sans doute sollicités pour changer votre mot de passe.

1^{ère} ETAPE

AVANT LUNDI 13 MAI

1-VŒUX DEFINITIFS D'ORIENTATION dans Téléservices, sur le même service SIECLE, onglet « Phase définitive » :

<https://teleservices.education.gouv.fr>

Etapas :

- ⇒ Accueil
- ⇒ Mes services
- ⇒ Orientation
- ⇒ Formuler les choix définitifs
- ⇒ « **Je formule les choix définitifs d'orientation** »
- ⇒ « Ajouter un choix définitif »
- ⇒ « Valider les choix définitifs »

A la fin de votre saisie apparaît ⇒ « Vos choix définitifs ont bien été validés ».

Vous recevrez une réponse du conseil de classe à vos vœux le 22 mai, juste après les conseils de classe qui se tiennent le 21.

Collège
Pierre-Gilles De Gennes

61, avenue de Bretagne
72100 Le Mans

Tél : 02 43 50 30 50

Courriel :
ce.0720902p@ac-nantes.fr

Dossier suivi par :
Direction

DERNIERE ETAPE, A VENIR

DU LUNDI 6 MAI AU LUNDI 27 MAI

2-SAISIE DES VŒUX D’AFFECTATION (= établissements et formations)

Vous saisirez les vœux d’affectation pour la rentrée 2024 (jusqu’à 10 vœux), avec vos identifiants « responsables » sur le service en ligne affectation, toujours avec vos identifiants responsables :

<https://teleservices.education.gouv.fr>

Vous préciserez la ou les formations choisies ainsi que l’(les) établissement(s) souhaité(s) pour votre enfant, sous statut scolaire ou par apprentissage. Par les mêmes étapes, vous irez sur l’onglet « **Préciser formations et établissements** ».

Vœux 2^{nde} GT :

Les élèves domiciliés au Mans et dans les communes du district du Mans (voir tableaux en annexe) peuvent être affectés dans les 6 lycées de l’agglomération mancelle : L’affectation sur le 1er vœu n’est pas assurée. Il convient de **classer au moins 3 vœux 2^{nde} GT dans 3 établissements publics différents** :

- Lycée Malraux - Allonnes
- Lycée Bellevue – Le Mans
- Lycée Montesquieu – Le Mans
- Lycée Sud – Le Mans
- Lycée Touchard-Washington – Le Mans
- Lycée Yourcenar – Le Mans

Vœux voie professionnelle (2^{nde} Pro, 1^{ère} CAP) :

Si vous ne mettez que des vœux voie professionnelle, vous saisirez jusqu’à 8 vœux.

Les élèves qui demandent la voie professionnelle participent à un « pré-tour ». Ils sauront le 12 juin s’ils ont une place sécurisée.

*Les 12 et 13 juin, vous pourrez saisir **2 vœux** complémentaires si votre enfant n’a pas été sécurisé sur une formation lors du pré-tour.*

Vous pouvez consulter l’offre de formation :

<https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-public/>

Le professeur principal qui assure le suivi du projet d’orientation de votre enfant, ainsi que M. DRONNE, psyEN conseiller d’orientation se tiennent à votre disposition pour toute interrogation sur l’orientation de votre enfant.

Ce courrier est remis à votre enfant et est **également envoyé par mail**.

Recevez, Madame, Monsieur, mes salutations respectueuses et dévouées.



COLLEGE PIERRE-GILLES DE L'ÉVRIER
La Principale